

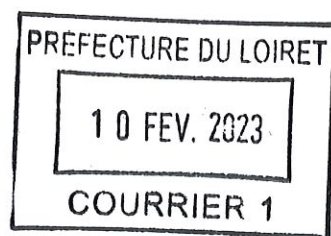
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	38

Date de la convocation
25 janvier 2023

Numéro de la délibération
23-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2023



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 février 2023
Et publication ou notification
Le 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif de Beaugency
(salle Alain Jarsaillon), sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Fabienne LEGRAND (suppléante de Eric DAVID - Sougy), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Bacon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Anna LAMBOUL (Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Jacques MESAS (Beaugency), Alain BRUNNER (suppléant de Arnold NEUHAUS - Villerman), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMMONET - Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Marie-Paule DUMINIL (Cercottes) à M. Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), M. Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Mme Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCTVL : Juanito GARCIA (Beaugency), Joël LAINÉ (Beaugency).

Ainsi que : Karin FISCHER (Conseillère régionale), Christophe SOUCHET (Maire de Trinay)

Vu l'article sur L. 2312-1 du CGCT portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Pays portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Vu la note de synthèse envoyée aux délégués préalablement à la réunion du comité syndical.

Le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	38

Date de la convocation

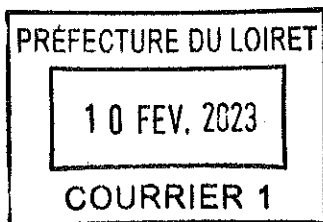
25 janvier 2023

Numéro de la délibération

23-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2023



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2023 sera marquée par le lancement du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour lequel une assistance à maîtrise d'ouvrage sera recrutée au 1^{er} trimestre 2023. Ce PCAET comportera une approche différenciée entre la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et le Pays Loire Beauce. Cette approche permettra d'ajuster les objectifs et les ambitions de chaque territoire.

Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce réalisera des diagnostics de biodiversité agricole par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture du Loiret et de Loiret Nature Environnement (organismes retenus à l'issue de la consultation).

En complément, le Pays tentera de déployer en 2023 le projet « plantation » visant à inciter les collectivités, entreprises et agriculteurs à planter des arbres. Un appel à projets sera lancé à la fin du printemps pour connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée.

Ce projet « plantation » pourrait être couplé à une démarche expérimentale d'accompagnement sur l'agroforesterie (sous réserve des financements du nouveau programme LEADER et du CRST).

Le Pays organisera à l'automne 2023 la 3^{ème} édition du Festival BiodiverCiné, en lien avec la thématique de la strate arborée.

Dans l'hypothèse où le choix serait fait de lancer le territoire dans la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE), des partenariats devront être établis avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information Logement) afin qu'elle déploie pour le territoire un service d'information auprès des particuliers qui envisagent de procéder à des travaux de rénovation énergétique. En complément, de façon à mobiliser au maximum le bâti tertiaire, il sera opportun d'établir un partenariat avec une des chambres consulaires légitimes à agir (Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	38

Date de la convocation

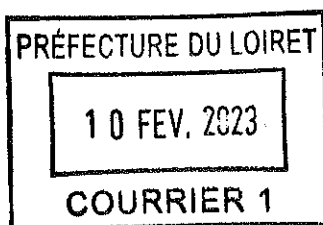
25 janvier 2023

Numéro de la délibération

23-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2023



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

2) Les charges de personnel (chapitre 012) concernent les quatre agents du Pays : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargée de mission LEADER et biodiversité, chargé de mission climat énergie.

Si le comité syndical valide la mise en œuvre de la PTRE, le recrutement d'un agent « coordinateur » de la plateforme sera nécessaire (poste en partie financé par les Fonds européens FEDER et le programme SARE - Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)

Enfin, si le comité syndical retient le fait de proposer un nouveau Contrat local de santé (CLS), celui-ci devra être mené à la seule échelle du Pays Loire Beauce. Cela nécessitera soit le recrutement d'un agent en charge de ce projet, soit l'externalisation de l'animation (sous réserve de l'accord de l'ARS Centre-Val de Loire sur ce point).

Enfin, il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période maximale de 5 mois (de mars à juillet 2023). Ce stagiaire pourrait être fléché vers l'évaluation de l'Agenda 21 – PCAET.

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4) Les recettes de fonctionnement seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%). Ces fonds viendront du CRST 2023-2029.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2022 (et la stratégie biodiversité), la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et la finalisation du programme LIFE « Let's go for climate ».
- Les subventions de l'ADEME dans le cadre du versement de la part variable obtenue grâce à l'atteinte des objectifs du Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelable thermiques (COT ENR).
- La subvention du Département du Loiret (5 000€).
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR.

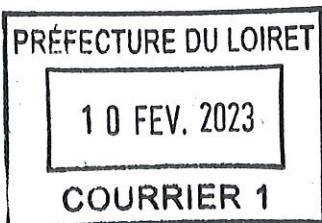
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	38

Date de la convocation
25 janvier 2023

Numéro de la délibération
23-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2023



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Section d'investissement :

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale. Il convient aussi d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec l'AMO juridique (cabinet Casadéi-Jung). La finalisation de cette procédure passera également par la réalisation d'une enquête publique (laquelle nécessite d'avoir recours aux services d'un commissaire enquêteur). Il pourrait être intéressant d'organiser une réunion de présentation du SCoT applicable, laquelle serait destinée aux élus et qui pourrait être ouverte au grand public.

Le début de l'année 2023 sera marquée par la finalisation du nouveau site internet.

En 2023, le PETR récupèrera le FCTVA pour certains équipements : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2022 en même temps que le Budget Primitif 2023 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2022. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra en mars 2023.

Adhésions diverses

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- A3P : 290 €
- Envirobat Centre : 900 €
- Leader France : 650 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : entre 200 et 1 500 € à moduler en fonction des structures membres (proposition en CA de février 2023).

En l'absence du compte de gestion 2022, une décision relative aux participations des communautés de communes apparaît prématurée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CULLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Odile BRET
Secrétaire de séance

